



AVIS D'ATTRIBUTION

MARCHE 20 PF 04

A. Identification du pouvoir adjudicateur

SDIS du Bas-Rhin
Bâtiment Le Prisme
2, route de Paris
67087 STRASBOURG CEDEX 2
03.90.20.70.93

B. Procédure

- Objet du marché : location de bouteilles et fourniture d'oxygène médical pour les SDIS du Bas-Rhin et du Haut-Rhin (groupement de commandes)
- Procédure : appel d'offres ouvert (fournitures)
- Forme du marché : accord-cadre à bons de commande sans minimum ni maximum passé en application des articles R2162-2 et 2162-4 du code de la commande publique uniquement pour ce qui relève de la mise en place des locations de bouteilles.
- Allotissement : néant
- Variantes:
 - ✓ Variantes facultatives
Les soumissionnaires peuvent proposer la mise en place à titre gracieux d'un stock tampon sur chacun de ces sites afin d'assurer la continuité de l'approvisionnement en oxygène médicinal.
 - ✓ Variantes obligatoires
Néant.
- Prestations supplémentaires éventuelles : Cf article 5.2 du CCTP « *Traçabilité de l'oxygène des sites de livraison (sites primaires) vers les centres de secours (sites secondaires)* ».
- Rappel des critères de sélection des offres :
 - **Valeur technique** (qualité du mémoire technique) : 30%
 - **Délai d'exécution** : 30%
 - **Traçabilité** : 20%
 - **Prix des prestations** : 20%

C. Déroulement de la procédure

1) Publication

- Date d'envoi des publications :
 - BOAMP/JOUE : 1^{er} septembre 2020
 - Plateforme de dématérialisation : 1^{er} septembre 2020
- Date de parution des publications :
 - BOAMP : 03 septembre 2020
 - JOUE : 04 septembre 2020
 - Plateforme de dématérialisation : 1^{er} septembre 2020

2) Réception des plis et attribution

- Date limite de réception des offres : 02 octobre 2020 à 12h00
- Nombre de plis électroniques reçus dans les délais : 1 pli
- Nombre de plis électroniques reçus hors délais : 0 pli
- Attribution :
 - Date de la commission d'appel d'offres : 23 novembre 2020
- Candidat retenu : AIR LIQUIDE
- Délibération : réunion du Bureau du 24 novembre 2020 (délibération n°IV).

Date d'envoi du présent avis : 22 janvier 2021